

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE COUPE DES HAUTS DE FRANCE SENIORS DAMES 2019/2020

1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les clubs :

Tout club de la ligue des Hauts de France possédant une association sportive.
Les équipiers : les équipes sont formées de **4 joueuses** (qui peuvent être différentes à chaque rencontre). Toutes doivent être **membres et licenciées du club qu'elles représentent** titulaires de la licence FFGOLF de l'année en cours, cette licence ayant été émise avant le 1er juillet 2019 pour les matchs de fin d'année et le 1er mars 2020 pour les matchs du début d'année. Elles doivent être âgées de 50 ans révolus le jour de la rencontre et avoir fourni **un certificat médical** de non contre-indication à la pratique du golf 5 jours francs avant le début de l'épreuve.

Index :

La somme des index des joueuses **doit être \geq à 57,6** (moyenne 14,4).

L'index maximum est de 22,4.

Tout index supérieur à 22,4 est compté pour 22,4, chaque équipe pouvant avoir plusieurs joueuses $>$ à 22,4.

Les index pris en compte seront ceux figurant dans RMS au 1^{er} novembre 2019

2 – FORME DE JEU ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE

1^{ère} phase :

Deux poules seront constituées.

Pour chaque poule les rencontres seront tirées au sort en équilibrant au mieux les matchs à domicile et extérieurs.

Les poules seront constituées en tenant compte des distances entre les clubs.

Chaque rencontre se jouera en 3 matchs : 2 simples et 1 foursome.

L'ordre des simples sera celui des index arrondis, et à égalité d'index suivant le choix de la capitaine.

Il n'y aura pas de matchs partagés mais PLAY OFF.

Un simple gagné donne 1 point.

Un double gagné donne 1 point.

L'équipe victorieuse sera celle ayant gagné au moins 2 points.

Les marques de départ seront les « marques rouges »

Au départ du 1, l'équipe visiteuse aura l'honneur.

Lors des rencontres de match-play, au plus tard 15 minutes avant l'heure du premier simple, les représentants du club d'accueil devront avoir reçu de la part des Capitaines **la fiche de composition de l'équipe**.

A la fin de la rencontre, la capitaine du club qui reçoit veillera à ce que **la feuille de match** ait été complétée, **signée et qu'elle soit envoyée à la Ligue et à Maguy Maslard**, (maguy.maslard@gmail.com) avec les feuilles de composition des équipes. Ces documents devront être transmis le soir même ou le lendemain matin à la Ligue.

Les rencontres se joueront le jeudi. Le jour de rencontre peut être changé en cas de fermeture du club ce jour là.

Les horaires seront fixés d'un commun accord entre les capitaines ; l'heure du premier départ pouvant aller jusqu'à 12h30.

Equipe absente ou disqualifiée :

Si une équipe ne se présente pas le jour de la rencontre ou est disqualifiée, l'équipe adverse gagne la rencontre avec 2 points de matchs et 2 UP.

Un match forfait donne 1pt de match avec 1UP. Il n'y a pas de remontée de joueuses en cas de forfait sur un match.

En tout état de cause, ce sont les Règles de Golf 2019 qui s'appliquent pour l'ensemble de la compétition. Il est simplement rappelé ou précisé les points suivants :

Les règlements des compétitions et les règles locales fédérales permanentes s'appliquent.

En cas de condition de jeu spécifique (ex : chariots interdits) les capitaines devront être prévenues au moins la veille de la rencontre.

Balle enfoncée dans son pitch : Règle 25-2. Les dispositions de cette Règle sont étendues à tout le parcours.

L'utilisation du télémètre et du GPS est autorisée.

Pour tous les autres points non traités ci-dessus, se reporter au règlement général spécifique sur les épreuves fédérales par équipe du Vadémécum.

CALENDRIER :

6 dates sont retenues, le nombre de rencontres peut varier suivant le nombre de clubs inscrits :

avec la finale jeudi 2 avril 2020 (à confirmer)

RESPECT DU CALENDRIER

Le calendrier des match-plays sera mis en ligne sur le site de la Ligue.

Le fait qu'un parcours soit impraticable, c'est à dire fermé au public, ou que les déplacements des équipes soient désignés dangereux pour les personnes (alerte rouge ou orange) en raison des intempéries, conformément au vadémécum 2019, constituent les seules raisons admises de report d'une rencontre et devra faire l'objet d'une information immédiate auprès de la Ligue. Il conviendra dès lors au club qui reçoit de proposer la première date disponible pour son terrain. Aucune convenance personnelle des équipes ou des capitaines (absence de joueuses, vacances...) ne peut faire l'objet d'un report de rencontre.

Si une rencontre n'a pu se dérouler à la date butoir avant la finale ou à celle proposée par un club qui reçoit en cas de report pour intempérie, **les deux clubs se verront perdre la rencontre. Soit rencontre=0 avec 0 matchs et 0 UP.**

2^{ème} phase :

Finales :

Les équipes seront classées suivant le nombre de rencontres gagnées, puis en cas d'égalité sur le nombre de matchs gagnés et enfin sur le nombre de UP.

Avec deux poules :

Les équipes classées premières de chaque poule disputeront la finale pour le titre ;

Les équipes classées deuxièmes de chaque poule disputeront la troisième place.

Ces finales se disputeront sur une seule rencontre sur un terrain choisi par le comité.

Les clubs s'engagent donc à prêter éventuellement leur terrain pour la finale.

Le règlement de la première phase s'appliquera aux finales.

INSCRIPTIONS :

Droit d'inscription : 100€ pour l'équipe.

Les inscriptions sont à envoyer par mail à la Ligue (en copie à Maguy

MASLARD) et confirmées pour le **20 juin 2019 au** plus tard accompagnées du chèque correspondant.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE :

Maguy MASLARD Responsable dames à la Ligue 06 16 75 77 37

maguy.maslard@gmail.com

Clotilde LEFEVRE

Véronique BEGHIN

Fabienne ALEARD

